

Ronde solidaire des vignerons d'Amboise : aménagement de la circulation

Le samedi 11 février 2023 se déroulera à Amboise l'événement « Ronde solidaire des vignerons d'Amboise », une course à pied solidaire en faveur de la recherche sur la sclérose en plaques.

Horaires des départs - samedi 11 février :

- **13h** : Course enfants 0,7 km
- **13h15** : Course jeunes 2,7 km
- **13h30** : L'Amboisienne 10 km
- **13h30** : Ronde solidaire 19,7 km
- **13h45** : Randonnée 9 km

Les circuits :

Courses enfants : Place Michel Debré / Rue Victor Hugo / Impasse du Moulin / Itinéraire Loire à Vélos vers la rivière l'Amasse / Parking des Tanneurs / Rue Racine / Rue de la Tour / Place Michel Debré.

Course l'Amboisienne : Place Michel Debré / Rue Victor Hugo / Impasse du Moulin / Itinéraire Loire à Vélos vers la rivière l'Amasse / Parking des Tanneurs / Rue Racine / Rue du général Foy / Rue de la Tour / Place Michel Debré / Montée de l'Emir Abd El Kader / Traversée du Château d'Amboise / Rue Léonard Perrault / Rue du Clos Lucé / Traversée du Clos Lucé / Allée du Pont Moulin / Château Gaillard / Avenue Léonard de Vinci / Coulée verte de l'Amasse / Rue de la côte chaude / Chemin des Breussolières / Rue de la Malonnière / Rue du Vallum / CR de la Rue du Vallum à la Rue de Bel Air / Rue de Bel Air / Rue des Fauchelleries / Rue des Chaumières / Rue des Lombardières / Chemin du Roi / Rue de la Malonnière / Rue du Petit Bonheur / Rue Augustin Thierry / CR de la Rue Augustin Thierry à la Rue Léonard Perrault / Rue Léonard Perrault / Rue du Clos Lucé / Rue Victor Hugo / Arrivée place Michel Debré.

Course ronde solidaire : Place Michel Debré / Rue Victor Hugo / Impasse du Moulin / Itinéraire Loire à Vélos vers la rivière l'Amasse / Parking des Tanneurs / Rue Racine / Rue du général Foy / Rue de la Tour / Place Michel Debré / Montée de l'Emir Abd El Kader / Traversée du Château d'Amboise / Rue Léonard Perrault / Rue du Clos Lucé / Traversée du Clos Lucé / Allée du Pont Moulin / Château Gaillard / Avenue Léonard de Vinci / Coulée verte de l'Amasse / Rue de la côte chaude / Chemin des Breussolières / Rue de la Malonnière / Rue du Vallum / CR de la Rue du Vallum à la Rue de Bel-Air / Rue Augustin Thierry / Rue de Bel Air / Rue des Fauchelleries / Rue des Chaumières / Rue du Breuil / Le CR n°7 S dit des Chaumières à la Briquetterie / Le CR n°115 dit de la Briquetterie / Le CR n°114 dit du Breuil à la Briquetterie / Le CR n°76 / Rue de la Briquetterie / Le chemin de Pray / Suite du parcours sur la commune de Chargé / Retour sur la commune d'Amboise / Le CR n°181 dit de la Mothe au Coq (GR 3) / Rue André Huard / Rue Ernest Mabile / Le chemin de Pray / Rue des Fauchelleries / Rue des Chaumières / Rue des Lombardières / Chemin du Roi / Rue de la Malonnière / Rue du Petit Bonheur / Rue Augustin Thierry / CR de la Rue Augustin Thierry à la Rue Léonard Perrault / Rue Léonard Perrault / Rue du Clos Lucé / Rue Victor Hugo / Arrivée place Michel Debré.

>> Aménagement de la circulation et du stationnement

Du jeudi 9 février 20h au samedi 11 février 19h :

- Le stationnement sera interdit place Michel Debré face au caveau et aux toilettes publiques.

Du vendredi 10 février 18h au samedi 11 février 19h :

- Le stationnement sera interdit sur le parking de la Tour Heurtault.

Du vendredi 10 février 20h au samedi 11 février 18h :

- Le stationnement sera interdit parking des Tanneurs sur le parcours de la course le long de la rivière l'Amasse.

Samedi 11 février :

- **De 11h à 19h** : la circulation et le stationnement seront interdits place Michel Debré, parking de la Tour Heurtault, rue Victor Hugo et rue Racine.
- **De 11h à 16h** : l'entrée au parking des Tanneurs se fera uniquement par l'école Anne de Bretagne.
- **De 11h à 17h** : la circulation, sauf riverains et ayants droits, sera interdite dans les rues suivantes : Rue Victor Hugo / Impasse du Moulin / Rue Racine / Quai des Marais, entre la rue Joyeuse et la rue du Général Foy / Rue du Général Foy / Rue de la Tour.
- **De 13h à 16h** : la circulation sera interdite avenue Léonard de Vinci depuis l'intersection avec la rue des Templiers jusqu'au rond-point avec l'avenue des Montils, sauf aux riverains. Des véhicules de l'organisation et des signaleurs seront placés de manière à matérialiser cette interdiction. Une déviation sera mise en place.